Combien d’avocats minables, ratés… pour un seul Thierry Chauvin, faisant honneur à la profession ?

écrit par Jean-Paul Saint-Marc | 29 avril 2020

Nous vivons une drôle d’époque. Drôle d’époque, où, après plus de 45 ans de décadence, la France atteint les abysses du tiers monde, en ces temps où elle recourt à des médecins étrangers aux diplômes douteux qui seraient cependant bien utiles à leurs pays…

Ainsi, dès 1980 fut institué le numerus clausus rapidement restrictif* qui nous a privé de bien des médecins compétents qui aujourd’hui manquent dans nos hôpitaux, dans nos villes, dans nos campagnes… Ce numerus clausus n’ayant été relevé qu’au début des années 2000, d’abord de façon fort timide…

(* en descendant jusqu’au dessous de 5000 le nombre d’admis au concours de fin de première année, entre 1985 et 2002, ce sont au moins 20 000 praticiens qui nous manquent…)

En cette drôle d’époque, disais-je, je me suis posé

la question du nombre des avocats en France. Y avait-il un numerus clausus les concernant ?
En 2018 le ministère de la justice a affirmé ne pas vouloir instaurer un **numerus clausus** qu'il estime « discutable » et « contraire au droit européen » (Ce ne fut pas le cas pour les toubibs, économies obligent !).

De fait, *au 1er janvier 2018, **66 958** avocats ont été recensés sur l'ensemble du territoire national* *contre 48 461 dix ans plus tôt (+38%)*. Certes les études de droit n'étaient déjà pas très réputées par le passé alors que j'étais en FAC, elles accueillaient déjà bien des étudiants en errance. Mais depuis, le niveau scolaire en chute libre, la prétendue démocratisation éloignant bien des élèves du monde du travail associée à la conformation politique imposée au sein de l'Ecole, les études juridiques sont devenues une porte de sortie appropriée aux plus médiocres.

Nous ne pouvons, non plus, éviter de constater une corrélation entre la croissance du nombre des avocats et celle du nombre des « migrants » en France, ceci au-delà de la tendance à la judiciarisation de la société et de la politique. Un sacré filon pour nombre qui n'ont guère de talent !

Ne jetons pas la pierre à ces avocats qui, sérieux, font honnêtement leur boulot d'avocat dans le respect de l'esprit de leur « sacerdoce » !
Maître Chauvin est assurément un ceux-là ; et il n'est pas le seul à dénoncer la chienlit « droitdelhommiste » dans laquelle s'enfonce la justice allant jusqu'à légitimer le pire. Certes un avocat doit défendre ses clients avec tout son talent, mais sans collusion morale et intellectuelle avec ceux qui sont des criminels avérés même si non encore condamnés, voire qui à plus forte raison se flattent des actes les plus ignominieux !

Merci Maître Chauvin vouloir restituer honneur et dignité à

votre profession qui pourrait s’enorgueillir du qualificatif de belle sans ceux qui salissent leur robe !

Note complémentaire : le nombre de magistrats.
En 2010, 8355 magistrats étaient inscrits sur les listes électorales.
Au 1er avril 2017, le ministère de la justice recensait 8 313 magistrats de l’ordre judiciaire en fonction en juridiction ou en détachement.
On comprend un peu plus l’engorgement de la justice !